Code de Transparence ISR

AFG – FIR – Eurosif

Trecento Santé ISR

Trecento Robotique ISR

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE

Informations à jour au 31/03/2023

Préambule

Les mutations économiques, sociétales et climatiques obligent aujourd'hui l'ensemble des parties prenantes (investisseurs, émetteurs, régulateurs, pouvoirs publics, ONG…) à une responsabilisation et à une prise de conscience collective en matière de politique d'investissement durable.

Depuis la création de Trecento AM en 2011, l'analyse des aspects de la gouvernance des émetteurs fait partie intégrante de la méthodologie d'analyse fondamentale. Pour approfondir son approche d'investisseur responsable de long terme, Trecento AM a formalisé dès 2015 une démarche en ce sens en devenant signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), impliquant de fait un engagement d'information et de prise en compte des facteurs ESG dans le processus décisionnel de sélection des investissements. Les PRI complètent le Pacte mondial des Nations Unies, lequel invite les entreprises à intégrer dans leurs activités et leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

En 2019, Trecento AM a renforcé sa démarche d'intégration et d'analyse ESG afin de proposer des produits d'épargne socialement responsables et labellisés ISR à ses clients. Les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR ont obtenu le Label ISR le 6 mars 2020.

L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Trecento AM répond par le présent document au Code de Transparence Européen, conçu et approuvé par le FIR, l'AFG et Eurosif, afin d'apporter à l'ensemble de ses clients des informations transparentes sur sa gestion ISR (Investissement Socialement Responsable).

La société de gestion Trecento AM s'engage à être transparente et à respecter les recommandations du Code de transparence.

Ce document peut être consulté et téléchargé sur le site internet de Trecento AM : http://www.trecento-am.com/

Sommaire

1. Fonds concernés par le Code de transparence AFG-FIR-Eurosif 4
2. Données générales sur la société de gestion 5
   2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code 5
   2.2. Historique et Principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion 5
   2.3. Formalisation d'une démarche d'investisseur responsable 6
   2.4. Appréhension de la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par Trecento AM 9
   2.5. Équipes impliquées dans l'investissement responsable de Trecento Asset Management 10
   2.6. Nombre d'analystes ISR et nombre de gérants ISR employés par Trecento AM 11
   2.7. Initiatives concernant l'Investissement Responsable dont Trecento AM est partie prenante 11
   2.8. Encours total des actifs ISR de Trecento AM 11
   2.9. Pourcentage des actifs ISR de Trecento AM rapporté aux encours totaux sous gestion 11
   2.10. Fonds ISR ouverts au public et gérés par Trecento AM 12
3. Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce Code de Transparence 13
   3.1. Objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds 13
   3.2. Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds 13
   3.3. Critères ESG pris en compte par les fonds 14
   3.4. Principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte par les fonds 15
   3.5. Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation…) 16
   3.6. Fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs et gestion des controverses 19
4. Processus de gestion 21
   4.1. Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction du portefeuille 21
   4.2. Prise en compte des critères relatifs au changement climatique dans la construction du portefeuille 22
   4.3. Prise en compte des émetteurs présents dans le portefeuille des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) 22
   4.4. Changement éventuel dans le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion dans les douze derniers mois 22
   4.5. Investissement d'une part des actifs des fonds dans des organismes solidaires 23
   4.6. Pratique du prêt / emprunt de titres par les fonds 23
   4.7. Utilisation d'instruments dérivés par les fonds 23
   4.8. Investissement des fonds dans des OPC 24
5. Contrôles ESG 24
   5.1. Procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds 24
6. Mesures d'impact et reporting ESG 25
   6.1. Évaluation de la qualité ESG des fonds 25
   6.2. Indicateurs d'impact ESG utilisés par les fonds ? 25
   6.3. Supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des fonds 25
   6.4. La SGP publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement actionnarial ? 26

1. Fonds concernés par le Code de transparence AFG-FIR-Eurosif

Fonds ISR		
	Trecento Santé ISR	**Trecento Robotique ISR**
Stratégie dominante et complémentaires	▪ Best in class ▪ Exclusion ▪ Intégration ESG ▪ Engagement actionnarial	▪ Best in class ▪ Exclusion ▪ Intégration ESG ▪ Engagement actionnarial
Classe d'actifs principale	▪ Actions internationales	▪ Actions internationales
Exclusions appliquées par le fonds	▪ Sectorielle : armes controversées, cannabis récréatif, sables bitumeux, tabac, huile de palme, charbon ▪ Normative : sociétés qui contreviennent gravement et de manière répétée aux normes internationales et à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ▪ Lien vers la politique d'exclusion complète de Trecento AM	▪ Sectorielle : armes controversées, charbon, sables bitumeux, tabac, huile de palme, charbon ▪ Normative : sociétés qui contreviennent gravement et de manière répétée aux normes internationales et à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ▪ Lien vers la politique d'exclusion complète de Trecento AM
Encours du fonds au 31/12/2022	▪ 23,51 M€	▪ 3,58 M€
Labels	▪ Label ISR obtenu le 6 mars 2020	▪ Label ISR obtenu le 6 mars 2020
Liens vers les documents relatifs au fonds	▪ Lien vers les documents relatifs à Trecento Santé ISR	▪ Lien vers les documents relatifs à Trecento Robotique ISR

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Trecento Asset Management - SAS au capital de 300 000 euros

Siège social : 19 rue de la Paix – 75002 Paris

R.C.S. Paris : 538 141 334

Agrément AMF : GP-12000002 du 16 janvier 2012

Téléphone : 01 57 13 55 55 - contact@trecento-am.com

Site Internet : http://www.trecento-am.com/

2.2. Historique et Principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion

Depuis la création de Trecento AM en **2011**, l'analyse des aspects de gouvernance des émetteurs fait partie intégrante de la méthodologie d'analyse fondamentale : analyse des compétences du management exécutif ; composition de l'actionnariat pouvant avoir une influence sur la gouvernance et la stratégie des entreprises ; composition du conseil d'administration, indépendance de ses membres et identification des conflits d'intérêts.

En **2015**, Trecento AM est devenu signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI – lancés par l'Organisation des Nations Unies en 2006), impliquant de fait un engagement d'information et de prise en compte des facteurs ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) dans le processus décisionnel en matière d'investissement. Les PRI complètent le Pacte mondial des Nations Unies, lequel invite les entreprises à intégrer dans leurs activités et leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits de l'Homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Nous avons dès lors engagé une démarche d'intégration ESG (prise en compte des critères ESG dans la sélection des investissements) afin d'évaluer qualitativement la ou les politique(s) des émetteurs en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), de gouvernance (notamment l'indépendance des membres composant les principaux organes de gouvernance), de politique sociale (mise en place de programmes et plans de participation pour les salariés) et enfin en matière d'environnement (existence de plans d'actions en lien avec la transition énergétique et le climat).

En **2019**, Trecento AM a renforcé sa démarche d'intégration et d'analyse ESG afin de proposer des produits d'épargne socialement responsables et labellisés ISR à ses clients. La prise en compte des critères ESG dans la sélection des investissements participe à l'identification et à la minimisation de risques liés à chaque émetteur pouvant se traduire en un risque opérationnel, réputationnel (ou autre) se matérialisant potentiellement en un risque financier. La démarche ISR de Trecento AM a pour objectif d'associer performance financière et extra-financière des émetteurs non seulement dans un

but de création de valeur, dans le meilleur intérêt de nos clients, mais aussi pour contribuer au développement durable en encourageant les meilleures pratiques ESG. Cette démarche inclut une politique d'engagement actionnarial visant à influencer les émetteurs sur la prise en compte des critères ESG dans le cadre de leur stratégie de développement par un dialogue avec les sociétés, une politique de vote aux assemblées générales et le soutien d'initiatives de place œuvrant pour une amélioration de l'intégration des critères ESG par les émetteurs.

L'équipe de Trecento AM s'est donc mobilisée pour implémenter et définir une stratégie ISR/ESG conforme à la réglementation française en vigueur et aux règles du Label ISR (label d'Etat français). En date du 06/03/2020, les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR ont obtenu le Label ISR.

A compter du 1er septembre 2022, Trecento AM a modifié son approche au regard de la mise en application du référentiel v2 du label ISR : nous avons adopté l'approche en sélectivité (« réduction de 20% de l'univers investissable ESG par rapport à l'univers d'investissement initial des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR»), comparativement à une approche en amélioration de note (« note ESG moyenne du portefeuille significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ ») précédemment appliquée.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de notre documentation relative à notre démarche d'investisseur responsable sur notre site internet à l'adresse suivante : http://www.trecento-am.com/notre-engagement-isr-esg/

2.3. Formalisation d'une démarche d'investisseur responsable

La démarche d'investisseur responsable de Trecento AM s'articule principalement autour des 4 politiques suivantes :

- Politique d'exclusion sectorielle et normative
- Politique d'intégration ESG et sélection des investissements
- Politique d'exercice des droits de vote
- Politique d'engagement actionnarial

Le comité ESG de Trecento AM définit et supervise l'application des politiques d'investissement responsable de la société de gestion. Il a également pour objectif de statuer sur des décisions d'investissement concernant des émetteurs controversés, sur la notation ESG des émetteurs, sur le modèle d'évaluation ESG et ses axes d'amélioration/développement.

Politique d'exclusion sectorielle et normative

En amont de l'étape d'intégration ESG et de sélection des investissements, Trecento AM applique une politique d'exclusion de sociétés basée sur deux critères de nature différente :

- **Exclusion normative :** critère basé sur l'élimination de l'univers d'investissement ISR des sociétés cotées ne respectant pas les principales normes internationales, notamment les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

- **Exclusion sectorielle :** critère basé sur l'élimination de certaines sociétés cotées dont l'activité principale est jugée, par la société de gestion, incompatible avec les principes de l'investissement socialement responsable. Trecento AM publie sur son site internet http://www.trecento-am.com la liste des secteurs et sociétés concernés par cette politique d'exclusion sectorielle. Elle concerne l'industrie de l'Armement et plus précisément les sociétés impliquées dans la fourniture d'équipements ou pièces et composants destinés à produire des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, armes à uranium appauvri), le cannabis récréatif, le tabac, l'huile de palme (classé dans dommages environnementaux graves), le charbon et les sables bitumeux.

Vous pouvez consulter notre politique complète d'exclusion sectorielle et normative sur le site internet Trecento AM : http://www.trecento-am.com/notre-engagement-isr-esg/

Elle intègre notre liste de sociétés exclues pour des motifs sectoriels/normatifs ainsi que des informations et détails sur le choix des organismes sources.

Politique d'intégration ESG et sélection des investissements

Investir de manière socialement responsable vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. Trecento AM défini une politique d'intégration ESG qui inclut la prise en compte des critères ESG dans la sélection des investissements des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR.

Cela permet à l'équipe de gestion :

- d'identifier et, le cas échéant, de minimiser les risques liés à chaque émetteur pouvant se traduire en un risque opérationnel, réputationnel ou autre qui à terme se transformerait en un risque financier impactant la création de valeur pour les investisseurs
- d'identifier également les sociétés ayant les meilleurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance
- de proposer des solutions d'investissement responsable en phase avec la demande croissante de ses clients et, dans une moindre mesure (compte tenu de la taille des encours de la société de gestion) de participer à l'amélioration des pratiques des émetteurs, notamment au regard du financement de la transition énergétique.

Vous pouvez consulter et télécharger notre politique d'intégration ESG et sélection des investissements sur le site internet de Trecento AM à l'adresse suivante : http://www.trecento-am.com/notre-engagement-isr-esg/

Politique d'exercice des droits de vote

Trecento AM a modifié sa politique d'exercice des droits de vote pour accompagner le renforcement de sa démarche d'investisseur responsable. Celle-ci allie l'approche ISR / ESG de Trecento AM avec les recommandations de sociétés de services de conseil de vote telles que Glass Lewis et ISS. Trecento AM estime en effet que la promotion de bonnes pratiques de gouvernance auprès des émetteurs et la

participation à la vie sociale des sociétés en portefeuille relèvent de la responsabilité d'actionnaire et contribuent à l'amélioration et au renforcement des pratiques de gouvernance et pratiques ESG.

L'objectif de la politique d'exercice des droits de vote est d'exprimer à travers l'acte de vote une opinion indépendante, en adéquation avec la politique d'engagement actionnarial et ISR de Trecento AM, de manière individuelle ou collective (actions de concert, conformément aux règles en vigueur dans chaque pays) et dans l'intérêt des porteurs.

La politique d'exercice des droits de vote de la société de gestion est par ailleurs adaptée à sa taille et à ses moyens financiers.

Pour plus de détails concernant notre politique d'exercice des droits de vote et nos principes de vote aux assemblées générales, vous pouvez consulter et télécharger notre politique d'exercice des droits de vote sur le site internet de Trecento AM à l'adresse suivante : http://www.trecento-am.com/notre-engagement-isr-esg/

Politique d'engagement actionnarial

Trecento AM a formalisé une politique d'engagement actionnarial qui consiste pour un investisseur à inciter les émetteurs à intégrer les critères ESG dans le cadre de leur stratégie de développement et les encourager à améliorer leurs pratiques dans la durée.

La politique d'engagement actionnarial de Trecento AM a un triple objectif :

- Engager un dialogue constructif et sur la durée avec les émetteurs sur l'importance d'intégrer les critères ESG dans le cadre de leur activité et stratégie de développement ;

- Encourager les émetteurs à être transparents et à publier leurs démarches et politiques en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ainsi que de performance extra-financière ;

- Echanger avec les émetteurs afin d'identifier et évaluer les actions entreprises et les progrès effectués par l'émetteur au regard d'un ou plusieurs indicateurs ESG particulier(s) ou d'une ou plusieurs controverse(s).

Le champ d'application de notre politique d'engagement actionnarial s'étend à toutes les sociétés en portefeuille pour les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR, ainsi qu'à toutes les sociétés des univers d'investissement Santé et Robotique susceptibles d'entrer en portefeuille à l'issue d'une analyse fondamentale et extra-financière.

Notre politique d'engagement actionnarial se structure autour de 3 champs d'actions : dialogue avec les émetteurs, initiatives de place et renforcement de la politique de vote.

Vous pouvez consulter et télécharger notre politique d'engagement actionnarial sur le site internet de Trecento AM à l'adresse suivante : http://www.trecento-am.com/notre-engagement-isr-esg/

2.4. Appréhension de la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par Trecento AM

Au-delà de l'approfondissement des connaissances sur l'émetteur évalué, la grille d'analyse ESG de Trecento AM permet d'appréhender et de minimiser les risques liés à chaque émetteur et parallèlement de détecter les opportunités de création de valeur pour les sociétés les plus performantes d'un point de vue extra-financier. Un score faible (E, S, G ou ESG global) reflète ainsi un manque d'engagement ou une inaction de la société vis-à-vis des différents sujets en question. Cela peut donc potentiellement se traduire en un risque opérationnel, réputationnel (ou autre) pouvant se matérialiser en un risque financier impactant la création de valeur pour les investisseurs. La note ESG reflète donc le risque extra-financier de l'émetteur.

Trecento AM a adopté une stratégie de minimisation du risque se matérialisant par un impact et des contraintes sur les pondérations de nos sociétés en portefeuille :

- Un de nos objectifs en tant qu'investisseur responsable est l'approche en sélectivité : nous éliminons 20% (en nombre) des sociétés les plus mal notées de notre univers d'investissement initial. Cette approche en sélectivité nous empêche d'investir dans les sociétés ayant les plus mauvaises pratiques ESG ;
- Notre politique de gestion des controverses (E, S et/ou G) est contraignante : lorsqu'une société fait face à une controverse, un malus de pondération est alors appliqué (cf politique de gestion des controverses ci-après).

Prise en compte du risque climat

En tant qu'investisseur responsable, la prise en compte du risque climat est essentielle, dans la lignée de l'accord de Paris visant à lutter contre le réchauffement climatique en le limitant sous les 2°C. Tous les acteurs économiques doivent engager ou approfondir leur transition énergétique afin de limiter leurs émissions de gaz à effet de serre. Les investisseurs (représentés notamment par les sociétés de gestion) ont un rôle primordial à jouer pour influencer les comportements et décisions stratégiques des émetteurs dont ils détiennent des titres financiers.

Les risques/opportunités liés au changement climatique sont évalués par Trecento AM dans la partie environnementale (« E »), en fonction des caractéristiques des secteurs/sous-secteurs qui conditionnent le nombre de risques spécifiques (liés à l'environnement) analysés pour chacun d'entre eux. La prise en compte du risque climat est donc omniprésente dans le cadre de la stratégie ISR de Trecento AM car (i) nous analysons en interne la stratégie des émetteurs au regard de l'environnement, du climat ainsi que les risques et opportunités de leurs activités sur l'environnement ou (ii) cette analyse est effectuée par l'agence de notation extra-financière que nous utilisons (données Eikon Refinitiv actuellement). Dans ce deuxième cas de figure, le critère environnemental représente environ 36% de la note ESG de Eikon Refinitiv.

Sont notamment évaluées, dans le cadre de l'analyse ESG interne, l'existence ou non d'une politique au regard du changement climatique et l'existence ou non de programmes et initiatives en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (« GES »). Ces deux derniers critères d'évaluation font notamment l'objet d'un suivi dans le temps pour les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique (en comparaison avec leur univers d'investissement respectif).

Le risque climat est également pris en compte à travers nos politiques d'exclusion normative (exclusion d'émetteurs ne respectant pas de manière grave les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement) et de gestion des controverses (un émetteur faisant face à une controverse environnementale et en particulier au regard du changement climatique pourra faire l'objet d'un malus de pondération au sein du portefeuille).

Comme expliqué précédemment, la question du changement climatique est adressée tout au long du cycle d'analyse et d'intégration des critères ESG dans la sélection des investissements.

2.5. Équipes impliquées dans l'investissement responsable de Trecento Asset Management

L'ensemble des collaborateurs sont sensibilisés aux enjeux de l'investissement responsable.

L'équipe de gestion de Trecento AM est composée de 5 personnes :

- 1 Président – Gérant
- 1 Gérant
- 1 Analyste – Gérant
- 2 Assistants – Gérants et Analystes

Tous les dirigeants et collaborateurs participent à la mise en œuvre de la stratégie ISR au sein de la société de gestion et dans la gestion des OPCVM.

Les analystes financiers, ainsi que les stagiaires Assistants Gérants et Analystes financiers lorsqu'ils sont impliqués dans l'analyse fondamentale d'un émetteur, sont chargés de réaliser l'analyse ESG (pour attribuer une note ESG propriétaire) en précisant rigoureusement les sources et la documentation relative.

Par ailleurs, au-delà de la sélection des investissements (et bien que la taille de la société Trecento AM et la nature de son activité limitent le potentiel impact environnemental), des actions internes ont été mises en place pour réduire au maximum son empreinte environnementale : choix des prestataires et fournisseurs en fonction des produits et consommables utilisés/commercialisés, consommation d'énergie, tri et recyclage des déchets.

Comité ESG de Trecento AM

Trecento AM s'est doté d'un comité ESG composé des Gérants de fonds et Analystes Financiers de Trecento AM. Le comité ESG est chargé de veiller à ce que le modèle d'intégration et d'analyse ESG fonctionne, soit audité et contrôlé (par le RCCI), soit mis à jour et appliqué selon les règles et les processus décrits dans le Prospectus et dans le cadre du Label ISR.

Le comité doit aussi statuer sur des décisions d'investissement concernant des émetteurs controversés, sur la notation ESG des émetteurs, sur le modèle d'évaluation ESG et ses axes d'amélioration/développement. Le comité prend notamment les décisions stratégiques au regard de la stratégie ISR de Trecento AM.

2.6. Nombre d'analystes ISR et nombre de gérants ISR employés par Trecento AM

Le nombre d'analystes ISR en ETP (équivalent temps plein, hors stagiaires) est de 0,5 (environ 50% du temps consacré à l'analyse ESG pour l'Analyste - Gérant).

Le nombre de Gérants ISR en ETP est de 1 (environ 50% du temps).

2.7. Initiatives concernant l'Investissement Responsable dont Trecento AM est partie prenante

En **2015**, Trecento AM est devenu signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI – lancés par l'Organisation des Nations Unies en 2006), impliquant de fait un engagement d'information et de prise en compte des facteurs ESG dans le processus décisionnel en matière d'investissement. Les PRI complètent le Pacte mondial des Nations Unies, lequel invite les entreprises à intégrer à leurs activités et à leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

D'autre part, Trecento AM se réfère et axe en partie sa stratégie ISR sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Les 10 principes du Pacte Mondial relèvent notamment des Droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement, ainsi que de la lutte contre la corruption.

2.8. Encours total des actifs ISR de Trecento AM

Au 31 décembre 2022, les encours ISR de la société de gestion s'élèvent à 27,09 M€ (Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR)

2.9. Pourcentage des actifs ISR de Trecento AM rapporté aux encours totaux sous gestion

Au 31 décembre 2022, le pourcentage (%) d'encours ISR de la société de gestion sur les encours totaux sous gestion est de 11,02% (encours totaux de 245,85 M€ pour la société de gestion).

2.10.Fonds ISR ouverts au public et gérés par Trecento AM

Fonds ISR		
	Trecento Santé ISR	**Trecento Robotique ISR**
Stratégie dominante et complémentaires	▪ Best in class ▪ Exclusion ▪ Intégration ESG ▪ Engagement actionnarial	▪ Best in class ▪ Exclusion ▪ Intégration ESG ▪ Engagement actionnarial
Classe d'actifs principale	▪ Actions internationales	▪ Actions internationales
Exclusions appliquées par le fonds	▪ Sectorielle : armes controversées, cannabis récréatif, sables bitumeux, tabac, huile de palme, charbon ▪ Normative : sociétés qui contreviennent gravement et de manière répétée aux normes internationales et à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ▪ Lien vers la politique d'exclusion complète de Trecento AM	▪ Sectorielle : armes controversées, charbon, sables bitumeux, tabac, huile de palme, charbon ▪ Normative : sociétés qui contreviennent gravement et de manière répétée aux normes internationales et à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ▪ Lien vers la politique d'exclusion complète de Trecento AM
Encours du fonds au 31/12/2022	▪ 23,51 M€	▪ 3,58 M€
Labels	▪ Label ISR obtenu le 6 mars 2020	▪ Label ISR obtenu le 6 mars 2020
Liens vers les documents relatifs au fonds	▪ Lien vers les documents relatifs à Trecento Santé ISR	▪ Lien vers les documents relatifs à Trecento Robotique ISR

3. Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce Code de Transparence

3.1. Objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds

Investir de manière socialement responsable vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. La prise en compte des critères ESG dans la sélection des investissements des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR permet à la société de gestion Trecento AM :

- D'identifier et, le cas échéant, minimiser les risques liés à chaque émetteur pouvant se traduire en un risque opérationnel, réputationnel ou autre qui à terme se transformerait en un risque financier impactant la création de valeur pour les investisseurs. Un score faible (E, S, G ou ESG global) reflète ainsi un manque d'engagement ou une inaction de la société vis-à-vis des différents sujets en question. La note ESG reflète donc le risque extra-financier de l'émetteur. Notre politique d'engagement actionnarial vise en partie à influencer les émetteurs (notamment ceux aux notes ESG faibles) sur la prise en compte des critères ESG et à la compréhension des axes d'amélioration.

- D'identifier également les sociétés ayant les meilleurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Cibler ces meilleurs élèves en leur apportant des capitaux (actions ou obligations) devrait inciter les sociétés à améliorer leurs pratiques afin d'attirer davantage ou de nouveaux investisseurs ;

- De proposer des solutions d'investissement responsable en phase avec la demande croissante de ses clients et, dans une moindre mesure (compte tenu de la taille des encours de la société de gestion) de participer à l'amélioration des pratiques des émetteurs, notamment au regard du financement de la transition énergétique.

L'objectif de la stratégie ISR de Trecento AM est donc d'associer performance financière et performance extra-financière des émetteurs non seulement dans un but de création de valeur, dans le meilleur intérêt de nos investisseurs, mais aussi pour contribuer au développement durable en encourageant les meilleures pratiques ESG. Cette démarche inclut une politique d'engagement actionnarial visant à influencer les émetteurs sur la prise en compte des critères ESG dans le cadre de leur stratégie de développement par un dialogue avec les sociétés, une politique de vote aux assemblées générales et le soutien d'initiatives de place œuvrant pour une amélioration de l'intégration des critères ESG par les émetteurs.

3.2. Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds

Les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR intègrent de manière systématique les critères ESG dans la sélection des titres, selon une approche « best-in-class » effectuée après l'exclusion (ISR,

normative et sectorielle) des sociétés aux pratiques ESG les plus contestables. Cette intégration extra-financière se formalise par une évaluation des politiques des émetteurs sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance :

- L'univers d'investissement du fonds comprend au minimum 90% de sociétés (en termes de nombre d'émetteurs) ayant fait l'objet d'une notation extra-financière (sur la base de données internes et/ou externes).

- Pour la notation extra-financière des sociétés étudiées amenées éventuellement à être intégrées dans le portefeuille : une grille d'analyse propriétaire adaptée à chaque sous-secteur de la santé et de la robotique comprenant plus de 40 indicateurs analysés en moyenne. Une note ESG propriétaire est attribuée à l'émetteur par l'équipe de gestion en fonction des résultats obtenus avec la grille d'analyse.

Concernant les sources de données internes et externes utilisées :

- Analyse interne : notre équipe d'analyse financière a pour mission de réaliser l'analyse extra-financière en complément de l'analyse fondamentale, au travers des méthodologies d'intégration ESG mises en place à l'échelle des fonds.
  Les analystes s'appuient sur de multiples sources pour aboutir à une note ESG, dont :
  - Les rapports publiés et mis à disposition par les émetteurs incluant les rapports audités et non audités : rapports annuels, rapports RSE, codes d'Ethique, etc ;
  - Documents des fournisseurs de services de recherche ;
  - Presse publique, presse spécialisée et sites Internet d'ONG, notamment pour les sujets de controverse ;
  - Logiciels des fournisseurs de données financières (dont Eikon Refinitiv), offrant un accès à un large éventail d'informations ESG ;
  - Echanges directs avec les sociétés, le cas échéant (à travers des réunions physiques, téléphoniques ou à travers des échanges par email, avec le management exécutif des émetteurs ou leur département Relations Investisseurs).

- Recours à des sources externes de données extra-financières :
  - Fournisseurs de données financières et extra-financières, dont Eikon Refinitiv (dans le cadre du filtre d'exclusion quantitatif) ;
  - Les sources d'alimentation de la base de données au regard des controverses sont multiples : fournisseurs de données financières et extra-financières ; presse générale et médias spécialisés ; sites internet d'ONG ; dialogue avec les émetteurs ; documents officiels et non officiels émis par les émetteurs (ex : rapport annuel).

3.3. Critères ESG pris en compte par les fonds

Dans le cadre de sa méthodologie d'attribution d'une note ESG, Trecento AM prend en compte et évalue systématiquement et simultanément un certain nombre de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Certains critères sont génériques (applicables à tous les secteurs), d'autres sont spécifiques (applicables à un ou plusieurs secteurs particulier(s)). Voici à titre d'exemple les critères qui peuvent être analysés par volet :

- **Volet Environnement :** existence d'une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) susceptibles de contribuer au changement climatique, mise en place d'initiatives pour réduire ces émissions, niveaux des émissions de GES ; formalisation d'une politique qualité (produits/production) pour s'assurer de la sécurité des produits et controverses éventuelles, présence de substances très dangereuses dans les produits/équipements et actions pour les limiter/réduire ; traçabilité des produits vendus ; existence de standards ou accréditations concernant la recherche clinique ou les opérations de production ; politique ou actions pour éviter l'utilisation de minéraux/minerais/métaux de conflits et conduite d'audits des fournisseurs sur ces points ; conception des produits en ligne avec les notions d'écodesign (respect de l'écosystème) ou d'économie circulaire (recyclabilité des produits) ; caractère renouvelable de l'énergie consommée, existence d'une politique d'efficience énergétique et mise en place d'indicateurs pour le suivi de la consommation d'énergie ; mesures pour gérer efficacement l'utilisation d'eau dans des zones de stress hydrique, retraitement des eaux usées, indicateurs de suivi de la consommation d'eau ; contrôle, réduction et suivi des émissions de substances / polluants dans l'air.

- **Volet Social :** respect du droit du travail et controverses associées, mesures pour assurer des conditions de travail décentes et existence d'un système de protection des lanceurs d'alerte ; politique en matière de formation et d'évaluation des collaborateurs, suivi du taux de rotation ; programmes de rémunération variable ; mesures pour attirer des talents et compétences ; existence d'une politique ou de mesures adaptées pour adresser des besoins existants en matière de santé publique, accès aux soins et aux produits ; controverses en matière de pénuries de médicaments/dispositifs ; politique et moyens mis en œuvre pour assurer la protection et le respect de la confidentialité des données personnelles, déclaration de cyber-attaques ou fuites/vols de données personnelles ; existence d'une politique d'éthique et/ou code de conduite à destination de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants, politique en matière de gestion des controverses (fraude, blanchiment, pratiques anti-concurrentielles, etc.).

- **Volet Gouvernance :** indépendance du Président et des membres du conseil d'administration ; taille, composition, compétence, diversité géographique et parité homme-femme au sein du conseil d'administration ; compétence et indépendance du comité d'audit ; transparence sur la rémunération des dirigeants (modalités et contribution d'attribution) et alignement d'intérêt avec les investisseurs et salariés ; existence de plusieurs catégories d'actions ou de droits de vote multiple ; analyse des objectifs de performance communiqués aux investisseurs ; existence d'enquête par les régulateurs financiers.

3.4. Principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte par les fonds

Les risques/opportunités liés au changement climatique sont évalués par Trecento AM dans la partie environnementale (« E »), en fonction des caractéristiques des secteurs/sous-secteurs qui conditionnent le nombre de risques spécifiques (liés à l'environnement) analysés pour chacun d'entre eux. La prise en compte du risque climat est donc omniprésente dans le cadre de la stratégie ISR de Trecento AM car (i) nous analysons en interne la stratégie des émetteurs au regard de l'environnement, du climat ainsi que les risques et opportunités de leurs activités sur l'environnement ou (ii) cette analyse est effectuée par le fournisseur de données Refinitiv Eikon.

Dans ce deuxième cas de figure, le critère environnemental représente environ 36% de la note ESG Refinitiv.

Sont notamment évaluées, dans le cadre de l'analyse ESG interne, l'existence ou non d'une politique au regard du changement climatique et l'existence ou non de programmes et initiatives en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (« GES »). Ces deux derniers critères d'évaluation font notamment l'objet d'un suivi dans le temps pour les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR (en comparaison avec leur univers d'investissement respectif).

De manière plus large, en fonction des caractéristiques de chaque secteur/sous-secteur, les points environnementaux suivants liés au risque climatique peuvent être analysés et évalués :

- Conception des produits en ligne avec les notions d'écodesign (respect de l'écosystème) ou d'économie circulaire (recyclabilité des produits)
- Caractère renouvelable de l'énergie consommée, existence d'une politique d'efficience énergétique et mise en place d'indicateurs pour le suivi de la consommation d'énergie
- Mesures pour gérer efficacement l'utilisation d'eau dans des zones de stress hydrique, retraitement des eaux usées, indicateurs de suivi de la consommation d'eau
- Contrôle, réduction et suivi des émissions de substances / polluants dans l'air

Le risque climat est également pris en compte à travers nos politiques d'exclusion normative (exclusion d'émetteurs ne respectant pas de manière grave les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement) et de gestion des controverses (un émetteur faisant face à une controverse environnementale et en particulier au regard du changement climatique pourra faire l'objet d'un malus de pondération au sein du portefeuille).

3.5. Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation…)

L'équipe de gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse des titres pour constituer le portefeuille des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR.

3.5.1. Construction de l'univers d'investissement du fonds avec une approche d'exclusion et de notation ESG

Trecento AM a adopté une politique d'exclusion de sociétés cotées basée sur des critères normatifs et sectoriels :

- **Exclusion normative :** critère basé sur l'élimination de l'univers d'investissement ISR des sociétés cotées ne respectant pas les principales normes internationales, notamment les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Ces principes s'appuient en particulier sur :
  - La Déclaration universelle des droits de l'homme
  - La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
  - La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
  - La Convention des Nations Unies contre la corruption

- **Exclusion sectorielle :** critère basé sur l'élimination de certaines sociétés cotées dont l'activité principale est jugée, par la société de gestion, incompatible avec les principes de l'investissement socialement responsable. Trecento AM publie sur son site internet www.trecento-am.com la liste des secteurs et sociétés concernés par cette politique d'exclusion sectorielle. A titre d'exemple, elle concerne l'industrie de l'Armement et plus précisément les sociétés impliquées dans la fourniture d'équipements ou pièces et composants destinés à produire des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, armes à uranium appauvri, cannabis récréatif, sables bitumeux, tabac, huile de palme, charbon).
- Dans le cas où la société est impliquée indirectement dans l'une de ces activités/violations, à travers des participations, celle-ci sera concernée par l'exclusion sectorielle/normative si la participation dépasse 33% du capital de la société exclue.
- Notre liste d'exclusion a été construite en agrégeant des listes issues d'organismes que Trecento AM a jugé pertinents au regard de l'implémentation d'une stratégie d'investissement durable et socialement responsable à l'échelle de leur organisation. Ces listes sont mises à jour au minimum une fois par an par ces organismes. A ce titre, la liste d'exclusion normative et sectorielle de Trecento AM est mise à jour une fois par an.

L'univers d'investissement des fonds est composé des sociétés internationales s'inscrivant dans la thématique concernée, non exclues pour des critères normatifs ou sectoriels, qui auront :

- soit fait l'objet d'une analyse ESG au sein de la société de gestion avec l'attribution d'une note ESG propriétaire ;
- soit, en l'absence d'une notation ESG propriétaire, obtenu une notation ESG de la base de données externe Eikon Refinitiv. La méthodologie de Eikon Refinitiv collecte et analyse plus de 630 mesures ESG au niveau des entreprises, en se concentrant sur un sous-ensemble de 186 mesures les plus pertinentes comparables par secteur d'activité. Ces mesures sont classées en 10 catégories qui reflètent les scores des trois piliers ESG, (Environnement, Social et Gouvernance d'entreprise), ainsi que le score ESG global. Les pondérations des catégories varient selon le secteur d'activité pour les catégories environnementales et sociales, tandis que les pondérations de la gouvernance sont les mêmes pour tous les secteurs. Les scores des catégories sont agrégés pour donner les scores des trois piliers et le score ESG global, qui varient de 0 à 100 pour chaque pilier.
  La méthodologie d'analyse ESG de Eikon Refinitiv est consultable en cliquant sur ce lien.

Dans les deux cas, la note utilisée est rebasée sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la meilleure note. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'équipe de gestion pourrait être amenée à remplacer cette source par une autre agence de notation si les données/notes de Refinitiv Eikon ne sont plus disponibles.

L'univers d'investissement comprendra au minimum 600 sociétés pour le fonds Santé et 400 sociétés pour le fonds Robotique.

3.5.2. Sélection de sociétés par une approche best-in-class et construction du portefeuille du fonds

Sur la base de l'univers d'investissement décrit ci-dessus, l'équipe de gestion sélectionne les valeurs qui lui semblent les plus pertinentes à la fois en termes de potentiel de plus-value mais aussi de respect des critères ESG.

- L'analyse financière repose sur une analyse fondamentale conjointe de la situation de l'entreprise (notamment valorisation, solvabilité, qualité du management) et des perspectives de croissance et de commercialisation de nouveaux produits, licences ou services.
- Pour chaque société étudiée (instruction ou mise à jour d'un dossier d'analyse), les analystes de Trecento AM évaluent également la politique ESG globale instaurée ou non par l'émetteur grâce à une grille d'analyse propriétaire adaptée à chaque sous-secteur, résultant ainsi en une note ESG propriétaire (de 1 à 5, 5 étant la meilleure note). **Les critères utilisés dans la grille d'analyse ESG sont précisés à la section 3.3 de ce Code de Transparence « 3.3. Critères ESG pris en compte par les fonds ».**

Processus d'investissement de Trecento AM et prise en compte des critères ESG

1. **Définition et délimitation de l'univers d'investissement initial**
   Univers Santé / Univers Robotique
2. **Exclusion normative et sectorielle**
   Affinage de l'univers d'investissement ISR par exclusion des sociétés figurant sur la liste d'exclusion (normative et sectorielle) de Trecento AM
3. **Présélection des entreprises par filtres quantitatifs et qualitatifs**
   Les Gérants et Analystes Financiers de Trecento AM génèrent les idées d'investissement
4. **Discussions éventuelles avec les comités d'experts (consultés à titre indicatif par Trecento AM) et les sociétés (émetteurs)**
5. **Analyse des sociétés**
   Analyse fondamentale des entreprises retenues, réalisée par les analystes financiers
6. **Analyse ESG**
   Analyse ESG systématique à travers le questionnaire ESG propriétaire de Trecento AM, réalisée par les analystes financiers
7. **Passage en comité d'investissement**
   Le comité évalue la recommandation fournie par l'analyse financier et procède à la décision d'investissement
8. **Politique d'engagement**
   Dialogue avec les émetteurs, formalisé à travers des emails, entretiens téléphoniques, réunions physiques et conférences. Ces échanges portent à la fois sur les aspects financiers et extra-financiers
9. **Mise à jour des notes ESG**
   Deux fois par an pour l'univers d'investissement initial ; régulièrement pour les sociétés en portefeuille (à chaque mise à jour du cas d'investissement relatif à un émetteur et/ou si apparition d'une controverse)
10. **Application de la politique de vote**
    Trecento AM participe, au minimum, au vote aux assemblées générales des sociétés qui sont classées dans les 20 premières positions (en % de l'actif net du fonds) de chaque OPCVM géré en fin d'exercice
11. **Analyse d'impact ESG des portefeuilles Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR**
    Chaque année, un ensemble d'indicateurs ESG sont mis à jour et fonds l'objet d'un reporting

La grille d'analyse ESG propriétaire de Trecento AM peut par ailleurs constituer un sujet d'échange entre la société de gestion et les émetteurs, notamment dans le cadre de notre politique d'engagement actionnarial.

- Les analystes évaluent l'adéquation des réponses des sociétés avec les informations mises à disposition par elles-mêmes et l'analyse extra-financière.

- En particulier, un score faible pour un émetteur constituera un point de vigilance de la part des analystes. Ceux-ci pourront alors identifier et évaluer les actions entreprises et les progrès effectués par l'émetteur au regard d'un ou plusieurs indicateur(s) ESG particulier(s).

Barème de notation ESG

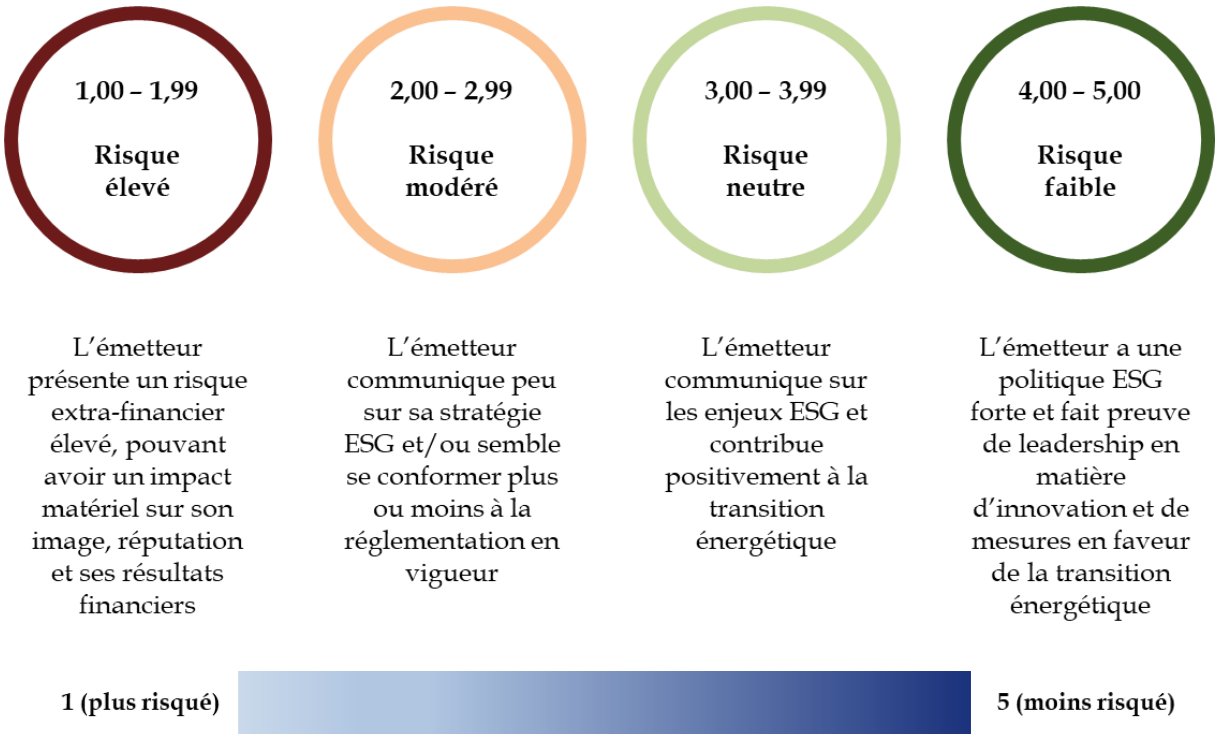

Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que les sources de notation ESG des émetteurs en portefeuille et/ou dans l'univers d'investissement ISR peuvent être différentes, pouvant alors générer un biais méthodologique au niveau des notations ESG.

3.6. Fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs et gestion des controverses

La liste d'exclusion normative et sectorielle de Trecento AM est mise à jour une fois par an, puis validée par le comité ESG de Trecento AM.

L'univers d'investissement de chaque fonds est également mis à jour une fois par an, et il est généralement revu deux fois par an, pendant les mois de janvier et juillet.

L'évaluation ESG des émetteurs (avec la méthodologie de notation ESG propriétaire de Trecento AM) est actualisée au minimum une fois tous les 3 ans pour tous les émetteurs au sein des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR. Elle est systématique lors de la réalisation d'une étude fondamentale sur une société ou un secteur ou lors de la mise à jour d'un dossier d'analyse.

Les notes ESG issues de Refinitiv Eikon sont mises à jour à minima une fois par an.

La méthodologie d'évaluation ESG de Trecento AM est revue tous les ans au minimum à l'issue d'un bilan effectué par le Comité ESG de Trecento AM. Ce bilan permet d'évaluer le fonctionnement, ainsi que les axes d'améliorations et de développement de la méthodologie.

Politique de gestion des controverses

Une société est dite controversée lorsqu'elle commet des violations graves et répétées de conventions internationales.

Les controverses, qu'elles soient environnementales, sociales/sociétales, en lien avec la gouvernance d'entreprise ou d'une autre nature, ont un impact direct sur notre gestion et la composition de l'actif des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR. Dans notre méthodologie de notation ESG propriétaire de Trecento AM, des questions sont associées à la survenance de controverses environnementales, sociales, de gouvernance. En fonction du degré de gravité lié à une controverse, l'impact sur la gestion des fonds peut être significatif. L'occurrence de controverses affaiblit la note ESG de l'émetteur.

De plus, Trecento AM a formalisé un outil de suivi, sous forme d'une base de données, permettant d'identifier, de répertorier et de suivre en continu les controverses impactant les sociétés constituant les portefeuilles Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR. Cet outil s'appuie sur de multiples sources :

- Fournisseurs de données financières et extra-financières ;
- Recherche ESG émanant des intermédiaires financiers ;
- Presse générale et médias spécialisés ;
- Sites internet d'organisations non gouvernementales (ONG) ;
- Dialogue avec les émetteurs ;
- Documents officiels et non officiels émis par les émetteurs (ex : rapport annuel).

La gravité des controverses est étudiée, ainsi que les réponses et actions initiées par l'émetteur pour y faire face. L'impact sur la gestion des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR peut être significatif :

- D'une part, l'existence et la survenance de controverses pénalisent la note ESG de l'émetteur, ce qui peut influer sur la capacité et la latitude de Trecento AM à investir sur celui-ci. En effet, si la note de l'émetteur est trop faible, celui-ci pourrait alors être exclu de notre univers d'investissement initial (« approche en sélectivité »). Cela empêchera alors les gérants d'investir sur cet émetteur.

- D'autre part, un système de malus de pondération a également été implémenté afin de prendre en compte la survenance et la gravité de la ou des controverse(s) pour les sociétés en portefeuille.
  Barème d'impact du système de malus de pondération :
  - Degré 1 : l'impact de la controverse se limite à la société (image et réputation, résultats financiers, etc.) – Malus de pondération : -0,50%

- Degré 2 : la controverse affecte directement ou indirectement une population et une certaine zone géographique, sans que cela ne porte atteinte à la vie des individus et/ou de l'avenir de la zone géographique concernée/planète – Malus de pondération : -1,00%
- Degré 3 : l'impact de la controverse met en danger la vie des individus et/ou la zone géographique concernée/planète – Malus de pondération : -2,00%

Application du malus de pondération et règle de cumul :

- Trecento AM s'impose, dans le cadre de la gestion des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR, une règle de diversification définie par une pondération maximale sur un émetteur à 4% des encours du fonds. Le malus de pondération est applicable au taux de 4%.
- Lorsqu'une société connaît plusieurs controverses de nature différente, le malus de pondération retenu correspond au degré de gravité le plus élevé.
- En cumulant ces trois conditions (notes ESG, système de malus de pondération et poids limité à 4% pour chaque émetteur), nous limitons ainsi l'investissement potentiel sur des émetteurs dont les pratiques ne sont pas conformes à notre démarche ISR et d'intégration/analyse des critères ESG, ainsi que les impacts négatifs associés. Par exemple, pour une société pouvant représenter jusqu'à 4% de l'actif net du fonds, une controverse de degré 3 (mise en danger de la vie d'individus et/ou de l'avenir de la zone géographique concernée) impliquerait une réduction automatique de l'allocation de 2 points, à 2% maximum.
- Lorsqu'une controverse est répertoriée, résultant en l'application d'un malus de pondération, l'équipe de gestion est informée (de la controverse et du malus). Les gérants des fonds investis sur cet émetteur ont ensuite un délai maximal de 30 jours boursiers pour ajuster leur position sur celui-ci.

4. Processus de gestion

4.1. Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction du portefeuille

Nous analysons systématiquement la stratégie extra-financière des émetteurs au travers de notre méthodologie de notation ESG propriétaire. La note ESG obtenue pour chaque émetteur analysé intervient directement dans notre stratégie de construction et d'arbitrage des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR :

- En effet, nous éliminons 20% (en nombre) des sociétés les plus mal notées de notre univers d'investissement initial. Cette approche en sélectivité nous empêche d'investir dans les sociétés ayant les plus mauvaise pratiques ESG.

- A cela s'ajoute un système de malus de pondération pour les sociétés faisant face à des controverses car, au-delà du filtre d'exclusion et de l'application d'une approche best-in-class, nous souhaitons pénaliser les sociétés affectées par des controverses en adoptant un barème de gravité en fonction de la controverse, qui réduit mécaniquement la pondération maximale de la société dans le portefeuille.

- Le taux de notation extra-financière propriétaire du portefeuille sera en permanence supérieur à 90% en termes de nombre d'émetteurs.

L'équipe de gestion aura donc tendance à privilégier les émetteurs ayant les meilleures notes ESG et qui ne font pas l'objet de controverses.

4.2. Prise en compte des critères relatifs au changement climatique dans la construction du portefeuille

Les risques/opportunités liés au changement climatique sont évalués par Trecento AM dans la partie environnementale (« E »), en fonction des caractéristiques des secteurs/sous-secteurs qui conditionnent le nombre de risques spécifiques (liés à l'environnement) analysés pour chacun d'entre eux. La prise en compte du risque climat est donc omniprésente dans le cadre de la construction du portefeuille des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR car (i) nous analysons en interne la stratégie des émetteurs au regard de l'environnement, du climat ainsi que les risques et opportunités de leurs activités sur l'environnement ou (ii) cette analyse est effectuée par l'agence de notation extra-financière que nous utilisons (données Eikon Refinitiv actuellement). Dans ce deuxième cas de figure, le critère environnemental représente environ 36% de la note ESG Eikon Refinitiv.

Pour un émetteur, l'absence de politique liée au changement climatique ou par exemple d'initiatives de réduction d'émissions de gaz à effet de serre détériorera la note Environnementale de l'émetteur, aussi bien pour la grille d'analyse ESG propriétaire de Trecento AM que pour la notation ESG d'Eikon. Cela affaiblit la note ESG globale de l'émetteur. Si la note de l'émetteur est trop faible, celui-ci pourrait alors figurer dans les 20% des sociétés les plus mal notées de notre univers d'investissement initial. Cela empêchera les gérants d'investir sur cet émetteur.

4.3. Prise en compte des émetteurs présents dans le portefeuille des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC)

Conformément aux exigences du Label ISR, Trecento AM s'engage à respecter en permanence un taux de notation extra-financière des portefeuilles supérieur à 90% (en termes de nombre d'émetteurs).

Depuis la labellisation des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR en 2020, tout émetteur étudié (instruction ou mise à jour d'un dossier d'analyse) dans la perspective d'un investissement par les fonds devra faire l'objet d'une analyse ESG. Idéalement, cette analyse se fera concomitamment à l'analyse fondamentale de l'émetteur, avant le passage en comité d'investissement. Dans certains cas particuliers, comme une introduction en bourse ou une opération de scission d'un émetteur, l'analyse ESG sera réalisée dans les meilleurs délais.

4.4. Changement éventuel dans le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion dans les douze derniers mois

A l'issue du Comité ESG 2022 qui s'est tenu en janvier 2023, Trecento AM a apporté les modifications suivantes dans sa politique ISR :

Le 1er septembre 2022, Trecento AM a modifié son approche au regard de la mise en application du référentiel v2 du label ISR : nous avons adopté l'approche en sélectivité (« réduction de 20% de l'univers investissable ESG par rapport à l'univers d'investissement initial des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR»), comparativement à une approche en amélioration de note (« note ESG moyenne du portefeuille significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ ») précédemment appliquée.

Concernant la Politique de vote, nous avons ajouté les guidelines suivantes :

- Élection d'administrateurs présents à plusieurs conseils d'administration : afin de nous assurer que les administrateurs sont suffisamment investis dans les conseils d'administration qu'ils occupent et conformément aux recommandations du cabinet de conseil en gouvernance ISS, nous avons décidé de limiter le nombre maximum de sièges qu'un même administrateur peut occuper dans différents conseils. Nous voterons contre l'élection d'un administrateur qui siège à plus de quatre conseils supplémentaires de sociétés cotées s'il n'a pas d'autres activités, ou à plus de deux conseils supplémentaires s'il est exécutif d'une société. De plus, nous considérons qu'un mandat de président d'un conseil d'administration compte pour deux sièges.
- Indépendance et renouvellement du conseil d'administration : afin de garantir le renouvellement du conseil d'administration et son indépendance, conformément aux recommandations du cabinet de conseil en gouvernance Ethos, nous voterons contre la réélection d'un administrateur qui siège au conseil d'administration depuis plus de 16 ans.

4.5. Investissement d'une part des actifs des fonds dans des organismes solidaires

Les fonds actions Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR n'ont pas vocation à investir dans des organismes solidaires mais cela n'est pas non plus exclu.

4.6. Pratique du prêt / emprunt de titres par les fonds

Non, Trecento AM n'a pas recours au prêt / emprunt de titres dans le cadre de la gestion des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR.

4.7. Utilisation d'instruments dérivés par les fonds

Non, Trecento AM n'a pas actuellement recours à des instruments dérivés dans le cadre de la gestion des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR et n'envisagent pas de le faire à court terme. Toutefois cette possibilité est prévue dans le prospectus des fonds « pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques actions et/ou de taux et/ou de change (risque de change uniquement en couverture).

4.8. Investissement des fonds dans des OPC

Oui, les gérants des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR ont la possibilité d'investir jusqu'à 10% de l'actif net en OPCVM ou FIA, notamment :

- Des OPCVM/FIA actions et/ou mixtes. Ces investissements servent à optimiser le style de gestion et à adapter plus rapidement le portefeuille aux évolutions de marché.

- Des OPCVM/FIA obligataires/ monétaires ou monétaire court terme. Ces investissements servent à gérer la trésorerie de l'OPCVM et à limiter l'exposition au risque actions du portefeuille en cas d'anticipation défavorable des marchés actions.

Concernant le second point (pour gérer sa trésorerie), les gérants ont fait le choix d'investir tout ou partie de la trésorerie disponible dans des OPCVM monétaires socialement responsables.

5. Contrôles ESG

5.1. Procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds

Depuis l'obtention du Label ISR pour les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR, Trecento AM a mis en place une procédure expliquant comment des contrôles internes et externes sont effectués pour s'assurer de la conformité du portefeuille aux règles ESG fixées pour la gestion du fonds.

Le comité ESG de Trecento AM s'assure que les fonds ISR sont gérés dans le respect des règles ISR de Trecento AM. Le contrôle permanent, assuré par le contrôleur des risques de Trecento AM, est en charge du contrôle interne sur les règles ESG, sous la responsabilité du RCCI de Trecento AM. Si nécessaire, des alertes de conformité sont envoyées aux gérants, qui ont alors un mois maximum pour sortir du portefeuille les sociétés qui n'y seraient plus éligibles.

Le logiciel de gestion de portefeuille AlphaDesk avertit les gérants avant l'envoi d'ordres pour exécution si ceux-ci respectent les règles ESG du portefeuille :

- Si les ordres pourraient entraîner des dépassements de ratios statutaires ESG, le logiciel avertit les gérants (limites de pondération liées aux controverses).
- Si les ordres concernent des émetteurs exclus de l'univers d'investissement initial en raison d'une mauvaise note ESG (« approche en sélectivité »), le gérant sera averti et le logiciel empêchera l'envoi des ordres pour exécution.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Évaluation de la qualité ESG des fonds

La qualité ESG des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR peut être appréciée par les notes ESG propriétaires attribuées à chaque émetteur du fonds.

6.2. Indicateurs d'impact ESG utilisés par les fonds ?

Trecento AM utilise pour Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR les indicateurs d'impact ESG et Climat ci-dessous :

- Volet Environnement : existence d'une politique pour adresser les problématiques liées au changement climatique ; existence d'initiative(s) en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;

- Volet Social/Sociétal : existence d'une politique de non-discrimination (à l'égard de tout type de groupe démographique) ; existence d'une politique concernant les droits de l'Homme ; signature ou non des UNGC (Pacte Mondial des Nations Unies) ;

- Volet Gouvernance : pourcentage de femmes au sein du conseil d'administration (%) ; pourcentage de membres indépendants siégeant au conseil d'administration (%).

Ces indicateurs d'impact ESG et Climat sont mesurés en pourcentage de couverture des univers d'investissement initiaux et des portefeuilles Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR.

- Sources d'information : fournisseurs de données financières et extra-financières ainsi que les rapports annuels et autres rapports non audités des émetteurs (codes de conduite, code d'éthique, etc). Les données se basent sur des informations publiques et déclaratives des émetteurs.

- Périodicité : notre objectif est de mesurer et calculer au minimum une fois par an ces indicateurs d'impact ESG et Climat. Ceux-ci seront forcément mesurés à chaque fin d'exercice et feront l'objet d'un bilan commenté dans le rapport de gestion ESG annuel de chacun des fonds.

- Support(s) de communication : les indicateurs d'impact ESG et Climat sont communiqués de manière annuelle dans le rapport de gestion ESG de fin d'exercice des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR ainsi que dans le reporting de performance ESG et Climat.

6.3. Supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des fonds

Trecento AM utilise aujourd'hui différents supports médias pour communiquer des informations et des documents aux investisseurs sur la gestion des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR :

- Présentations physiques et rencontres avec des investisseurs
- Site internet (www.trecento-am.com)
- Réseaux sociaux (Facebook, Linkedin, Twitter, Youtube, Medium)
- Newsletters périodiques
- Interviews dans des émissions TV (BFM Business) ou radio (Radio Classique)
- Citations dans la presse écrite (Challenges, Les Echos, L'Agefi, Le Revenu, Profession CGP, Pharmaceutiques, Funds)

Documents spécifiques à la société de gestion :

- Rapport Art. 29, mis à jour une fois par an ;
- Rapport de Transparence et d'Évaluation en matière d'Investissement Responsable (rapport PRI des Nations Unies), mis à jour une fois par an ;
- Politique et rapport d'exercice des droits de vote, mis à jour lorsque la politique est modifiée ou que le rapport annuel est publié ;
- Politique et rapport d'engagement actionnarial, mis à jour lorsque la politique est modifiée ou que le rapport annuel est publié.

Documents spécifiques aux fonds :

- Documents réglementaires (DIC Priips et Prospectus), mis à jour régulièrement (au moins une fois par an) ;
- Détails et Méthodologie d'intégration ESG dans les portefeuilles Trecento Robotique ISR et Trecento Santé ISR, mis à jour en fonction de l'évolution de celle-ci ;
- Reporting de performance ESG et Climat pour les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR, mis à jour une fois par an ;

6.4. La SGP publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement actionnarial ?

Trecento AM publie de manière annuelle un rapport sur sa politique d'exercice des droits de vote, ainsi qu'un rapport sur sa politique d'engagement actionnarial.

Vous pouvez consulter et télécharger ces rapports sur le site internet de Trecento AM à l'adresse suivante : http://www.trecento-am.com/notre-engagement-isr-esg/

Mentions Légales

Ce document ne peut être considéré comme une sollicitation ou une offre, un conseil juridique ou fiscal. Il ne constitue en aucun cas, une recommandation personnalisée ou un conseil en investissement. Avant toute décision d'investissement, il appartient à l'investisseur d'en évaluer les risques et de s'assurer que cette décision correspond à ses objectifs, son expérience et sa situation patrimoniale.

Les informations et opinions contenues dans ce document n'ont qu'un caractère informatif. Elles sont élaborées à partir de sources que Trecento Asset Management estime dignes de confiance, et ne sauraient être garanties par elle quant à leur exactitude, fiabilité, actualité ou exhaustivité.

Les réponses aux questions du présent Code de Transparence engagent la seule responsabilité de Trecento AM.

Il ne peut être donné aucune assurance que les produits présentés atteindront leurs objectifs. L'investissement en produits financiers peut comporter des risques et l'investisseur peut ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.

Il est de votre responsabilité de considérer les impacts juridiques ou fiscaux consécutifs à l'investissement ainsi que de toute restriction éventuelle prévue par les lois et règlements qui vous sont applicables. Il vous appartient de vous assurer que la réglementation qui vous est applicable, en fonction de votre statut et de votre pays de résidence, ne vous interdit pas de souscrire les produits ou services décrits dans ce document. L'accès aux produits et services peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays.

Ce document n'est pas destiné aux investisseurs ayant la qualité de « U.S. Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine et reprise dans le Prospectus des Fonds) et dans les conditions prévues par le Prospectus des Fonds.

Toute reproduction totale ou partielle est interdite sauf accord préalable de Trecento Asset Management.

Trecento Asset Management - SAS au capital de 300 000 euros

Siège social : 19 rue de la Paix – 75002 Paris

R.C.S. Paris : 538 141 334

Agrément AMF : GP-12000002 du 16 janvier 2012

Téléphone : 01 57 13 55 55 - contact@trecento-am.com